

Commencé l'Hiver 1884.

à finir 1890

Procès Verbaux du
Conseil
de la
Faculté des Sciences

Séance du 12 Novembre 1884.

Présidence de Mr. E. Renouvier, Président.

Mr A. Herzen est nommé Secrétaire.

Le Président - fait part de quelques décisions de détail prises pendant les vacances.

Le Conseil - approuve.

Le Président - attire l'attention du Conseil sur une lacune du Règlement, relativement aux conditions d'admission à la Faculté.

Le Conseil - charge Mr le Président de s'entendre avec le Département.

Le Président - communique la demande de deux jeunes gens qui voudraient être admis à l'examen du Baccalauréat ès Sciences après un an d'études.

M. Brunner - dit que la loi exige deux ans d'études.

M. H. Dufour - voudrait sur ce point une liberté complète, pourvu que les candidats subissent de bons examens.

Le Conseil - décide que les postulants seront admis à l'examen au bout d'un an, mais seulement en qualité d'externes.

M. Herzen - propose que la Faculté adresse au Département la demande d'accorder au Laboratoire de Zootomie

fondé par Mr A. Blanc, un crédit annuel de 500 frs.

Le Conseil - approuve à l'unanimité.

Le Président - lit un programme général de l'enseignement, avec annexes aux plans détaillés des cours. - M. M. les Professeurs intéressés y apportent quelques légères modifications. - Une Commission est nommée pour l'étude des plans détaillés; elle se compose de M. H. Renerier, Schnetzler, Amstein et Bugnion - M. Louis Chastelain, ayant demandé 3 h. pour son cours de Diagnostic, le Conseil estime que 2 h. suffisent ainsi que cela avait déjà été décidé précédemment et approuvé par le Département.

Le Président - annonce que M. Margut renonce à son rapport sur l'enseignement des Mathématiques.

M. M. Schnetzler et Herzog protestent contre l'abandon de ce rapport, la question leur paraît trop importante pour la laisser tomber, sans arriver à une conclusion qui régisse sur l'enseignement des mathématiques à partir du Collège Cantonal.

La discussion est renvoyée à la prochaine séance.

M. N. Lewenthal ayant écrit pour décliner l'honneur de faire partie du Conseil, M. Herzog est chargé de l'encourager à y prendre part.

Approuvé.

M. Herzog Secr.

Séance du 7 Février 1885.

Résidence de M. E. Renerier, Président.

Présent: M. Schnitzler, Marquet, Ford, H. Dufour,
Ch. Dufour et Herzen. —

Le Président - présente une lettre de M. le Recteur, relativement à la position de M. le Dr Burnier et à un rapport que M. M. Herzen et Bugnion auraient adressé directement au Département.

M. Herzen - avoue qu'il n'y a pas en rapport, mais une lettre particulière adressée à M. Berney sur sa demande, concernant des desiderata pour le développement ultérieur de l'École de Médecine.

M. Bugnion - regrette de ne pas avoir fait passer l'affaire Burnier par la filière réglementaire; il croyait que ce qui en aurait été dit en faculté suffisait.

M. M. Schnitzler et H. Dufour insistent beaucoup pour que toute demande passe par le Conseil et le Rectorat.

Le Président - lit la réponse du Département relativement à l'admission à la Faculté.

Le Conseil - décide de maintenir l'énumération des matières figurant dans le règlement du Baccalauréat, en

effaçant toutefois les mots : Psychologie et Logique.

Le Président - introduit la question des programmes généraux de l'enseignement.

M. Bignon et Herzen soutiennent les programmes détaillés, qui fassent ressortir les particularités individuelles de l'enseignement de chaque branche.

M. Marguet et Schnetzler sont d'avis de laisser à chaque Professeur la liberté de faire un programme sommaire ou détaillé.

Le Conseil - approuve cette liberté.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport concernant l'enseignement des mathématiques.

Le Conseil - après une assez longue discussion, décide de ne pas abandonner le rapport en question, devenu plus nécessaire et plus urgent que jamais, à cause d'un arrêté du Conseil d'Etat (20 Janvier 1885) qui place les Mathématiques au Collège Central parmi les matières accessoires; une Commission est nommée pour rédiger un nouveau rapport; elle se compose de M. Marguet, Ch. Dufour et H. Dufour.

Approuvé.

Herzen Secr.

Séance du 30 Mai 1885.

Présidence de M. P. Renevier, Président.

Préents: Messrs. Schnetzler, Ch. Dufour, H. Dufour,
Anstein, Bagnion, Brézaz, Torel, Herzen.

Le Président lis une lettre de M. le Recteur annonçant que
M. Dublessis a renoncé à l'enseignement de la
Microscopie, qui a été réparti entre M. Chatelain
pour les Pharmaciens et M. Blane pour les étudiants
en Sciences Naturelles. -

Il présente ensuite le Règlement des Baccalaureats ès sciences, imprimé par le Département
après un remaniement complet le forme, le fond
restant le même.

Le Conseil - décide que dans les épreuves spéciales du Bacca-
laureat, les Candidats ne seront pas tenus de
traiter tous le même sujet et que chaque Temps
choisira entre les 3 sujets du groupe, contenus
dans un pli qui aura été tiré au sort par un Jury.
L'époque des examens spéciaux est fixée à la fin
des examens généraux et la durée maximum du
travail écrit à 3 h. On compose le Jury de

M.M. Amstein, Brézé et Foel, qui surveilleront chacun un jour.

Le Président donne la parole à la Commission chargée de rédiger un rapport sur les Etudes Mathématiques.

M. Ch. Dufour lis le rapport, concluant à la nécessité de modifier et de renforcer ces Etudes, au moyen surtout d'un travail de révision, pendant le premier semestre du Gymnase.

Le Conseil approuve à l'unanimité ce rapport et son envoi au Recteur et au Département.

On fixe le programme pour le Séminaire Thivin 1885-86, sans modifications, sauf que sur la demande de M. le Dr N. Lewenthal le nombre des heures destinées à l'Histologie est porté à 3 au lieu de 2.

À propos du programme M. le Président propose de ne plus distinguer les années dans le programme, mais d'inscrire pour chaque section les branches d'enseignement dans leur ordre de matières d'après le programme général adopté, en indiquant simplement à la suite les N°s des cours de 1^{ère} et de 2^{ème} année. Cette manière de voir est adoptée et, sur la demande des Professeurs

de la section Médicale, il est entendu que l'on indiquera de même la distribution des Etudes Propédeutiques Médicales sur trois années, tel qu'il est recommandé par eux.

Enfin, se fondant sur la complication qui résulte des leçons prises simultanément par plusieurs sections de la Faculté, le Conseil décide de revendiquer auprès de M. le Recteur le droit de présenter pour chaque semestre son Tableau de Leçons, rédigé par le Conseil et auquel M. le Recteur apposera les modifications indispensables. —

Approuvé!

Abbenessee



Séance du 13 Juin 1885.

Résidence de M. E. Renevier, Président

Présents : M. Schnetzler, Amstein, Brézéz,
Brunner, Marquet, Torel, Blane, Ch.
Dufour, H. Dufour et Herzog.

Le Président donne lecture d'une lettre de Mr le Recteur, au sujet d'une demande faite par M. le prof. Dubessis au Département, de porter à 6 heures, au lieu de 3, le temps consacré par semaine à son enseignement. Il lit ensuite une lettre de Mr Dubessis sur cet sujet, adressée à la Faculté.

Le Conseil, après une longue discussion reconnaît qu'il ne peut augmenter le nombre des heures en 1^{ère} année, mais bien étendre l'enseignement sur les 2 années de la Faculté. — Il adopte la proposition de M. le prof. Schnetzler: que pendant les 2 semestres de la 1^{ère} année, 3 h. par semaine soient consacrées à la Zoologie syst., et que l'Anatomie Comp. fasse l'objet d'un autre cours, en 2^{ème} année, avec 2 h. par semaine au maximum.

Le Président lit une lettre du Conseil du Gymnase, qui demande,
sans autre, que le rapport de la Faculté sur l'en-
seignement des Mathématiques soit annulé.

Le Conseil, après une courte discussion, dans laquelle tous les
participants expriment leur étonnement et leur regret
que les bonnes intentions de la Fac. aient été si mal
interprétées, vote à l'unanimité la réponse suivante,
proposée par Melle prof. H. Dufour:

"Le Conseil de la Fac. d. Sc. après avoir pris con-
" = naissance de la réponse du Conseil du Gymnase,
" à la demande qu'il lui avait adressée, doit
" supposer que cette demande a été mal interprétée.
" Il ne peut se contenter d'ans fin de non recevoir
" non motivée, en réponse à une étude complètement
" désintéressée de l'importante question qu'il avait
" étudiée examinée."

"Le Conseil de la Fac. d. Sc. demande en con-
" = séquence qu'il soit nommé une commission mixte,
" composée de délégués du Cons. de la Fac. d. Sc. et de
" délégués du Cons. du Gymnase, pour examiner
" comment l'étude des Mathématiques peut être
" modifiée dans l'intérêt de tous les élèves du
" Gymnase."

Le Président soumet au préavis du Conseil une lettre de M.
le prof. Herzen au Chef du Département, demandant
le maintien de Mr le Dr N. Loewenthal comme
assistant à la chaire de Physiologie.

M. Brunner s'y oppose formellement, en vue des exigences de la
Section de Médecine, qu'il croit excessives, et surtout
du surcroît de dépense qui en résulte pour l'Etat
et qui est autant de pris sur les autres sections.

Il craint que si on accorde un assistant à la
Physiologie, il faudra en accorder un à l'Anatomie,
et qu'un seul assistant suffirait pour les 2 chaires.

M. M. Herzen et Bugnion déclarent que cela est impossible.

M. Bugnion dit qu'il renonce pour le moment à avoir son pro-
-secteur payé par l'Etat; il espère que grâce au
legis Brumaire on pourra obtenir des avantages à l'avenir.

M. Herzen dit que sans assistant il ne peut pas conserver
sa chaire. Il pense d'ailleurs que ce n'est point
du devoir ni de la dignité d'un Corps Académique,
représentant le progrès de la Science et de l'Enseigne-
-ment, de se préoccuper du côté financier des amé-
-éliorations demandées: c'est l'affaire du Département.

M. Brélaz dit que la Faculté ne s'occupe habituellement pas
de la nomination des assistants et propose par motion
d'ordre qu'on se fasse pas de préavis.

M. Herzen fait observer que dans le cas particulier c'est moi -
- telle, à cause des doubles fonctions de M. le Dr N.
Lewenthal, comme prof. extraord. d'Histologie et
assistant de Physiologie; si il n'était pas nommé
en cette qualité, nous perdions un excellent prof.
d'Histologie.

Le Conseil repousse la motion Dordé et voté, à une très grande
majorité un avis favorable.

M. M. Brunner et Blaue s'abstiennent et déclarent que leur ob-
- tention soit mentionnée au Procès Verbal.

Approuvé.

E. Renavieer prof
Président

Herzen Dr

Seance du 23 Juillet 1885.

Présidence de Mr E. Renier, Président.

Réunis: M. M. Dublessis, Torel, Schatzkyer, Brézaz,
H. Dufour, Blanc, N. Larenthal, Herzog.

Excusés: M. M. Amstein, Bugnion, Brunner, Ch. Dufour,
Margot.

Le Président communique quelques lettres:

1. De M le Directeur de l'Ecole Industrielle, indiquant les élèves qui passent à la Faculté.
2. De M le Recteur annonçant la confirmation de M. N. Larenthal; et une autre annonçant que M. W. Larenthal sera dorénavant considéré comme agéé.
3. De M W. Larenthal déclarant qu'il accepte et indiquant les trois cours libres qu'il donnera.
4. De la sécession du Conseil d'Etat, relativement à M le Prof G. M. Plessis.

M. Dublessis déclare que dans les conditions qui lui sont faites il ne peut pas voter et annonce son intention de donner sa démission.

Le Président communique la réponse du Conseil du Gymnase qui repousse la Commission mise ~~demandée~~ proposée par la Faculté, et propose qu'il soit répondu ainsi :

"La Faculté des Sciences entre volontiers dans les termes du Gymnase, et prend acte de sa proposition de faire étudier par une commission qu'il choisira dans son sein les desiderata de la Faculté relatifs à l'enseignement des mathématiques. Elle charge la commission qu'elle avait déjà nommée pour l'étude de ce sujet de préparer un exposé de ces desiderata, après délibération du Conseil de la Faculté, à la rentrée, cet exposé sera transmis au Conseil du Gymnase."

Le Conseil - après une courte discussion, adopte cette proposition.

Le Président présente le tableau des leçons pour le semestre d'hiver, qu'il a préparé; les cours libres n'y sont pas tous indiqués: ils occuperont les heures disponibles. Pour la section de Médecine il y a deux tableaux: un en deux ans, minimum obligatoire, l'autre en trois ans, facultatif et non officiel.

Le Conseil - approuve l'horaire général comme proposition du Recteur et autorise l'impression de l'horaire Mé-

-dical en 3 ans, comme année non officiel.

Le Président - fait observer combien les étudiants de la section Mathématique ont peu à faire et propose au Conseil de charger la Commission, de s'occuper du programme de cette section. de mathématique

Le Conseil adopte.

Mr Blane propose que les étudiants qui suivent son cours de zoologie pratique payent une finance, les réguliers 20 francs en hiver et 15 francs en été, les externes 25 et 20 francs.

Le Conseil adopte.

Le Conseil s'occupe des examens de Baccalauréat ès Sciences subis par M. Barnaud et Quinan. Ce dernier échoue, n'ayant obtenu qu'une moyenne de 4 dans les épreuves écrites, qu'il n'aurait d'ailleurs pas le droit de faire, fait le total des examens ornés exigés par le règlement. - Mr Barnaud a une moyenne de $\frac{8}{10}$ pour les examens ornés et de $\frac{7}{10}$ pour les épreuves écrites. Il est reçu Bachelier. - On fait observer à cette occasion que la longue computisterie des moyennes verrait été présentée toute faite au Conseil.

Election du Bureau.

Mons. le Professeur E. Bugnion est élu
président, à l'unanimité.

Mons. le Prof. A. Blanc est nommé secrétaire.

Approuvé. —

A. Herzen

Année Académique 1885 - 86.

Séance du mercredi 28 octobre 1885.

Présidence de M^e Renucci ancien président, M^e M^r Bugnion ne pouvant pour cause de santé assister à la séance.
Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté avec modifications.

M^e le président donne lecture d'une lettre qu'il a adressée au professeur de la Faculté des Sciences à propos des examens du Baccalauréat. Outre certaines modifications qui devraient être apportées dans le mode de procéder à ces examens, l'auteur de la lettre rappelle un article du règlement qui dit que le conseil nomme un jury qui fonctionne pendant la durée des épreuves du baccalauréat. La question soulevée par M^e Renucci de savoir si on laissera aux candidats le choix des branches au sein du choix des sujets est envoiée à une autre séance.

L'ordre du jour appelle la proclamation des résultats des épreuves subies pour le baccalauréat.

Le conseil n'ayant pas l'ensemble des notes obtenues par M^e le candidat Zorn chargé M^e M^r Desfour de les remettre auprès de M^e le secrétaire. Si M^e Zorn a obtenu la moyenne 6 pour ses épreuves

M^r Dorn sera proclamé bachelier

M^r Guinan est admis à subir les examens oraux
qui lui restent encore à faire.

Le président soumet au conseil le programme général de
l'enseignement dans la Faculté des Sciences.

Une discussion s'engage à propos du cours de toxicologie
de M^r Brummer qui est maintenu ^{indiqué} en première année
de la section médicale, tandis que le Dr Hergen ^{peut}
espouse et Penerier aimeraient le voir figurer en
seconde année.

M^r Blane s'oppose à ce qu'une décision soit prise sans
que M^r Brummer ait été consulté à ce sujet.

M^r H. Desfour s'oppose pour trancher la question que le cours
de toxicologie figure dans le programme, comme
tous les autres cours ~~des obligatoires~~, sans indi-
cation d'années

Cette proposition est appuyée.

Le président demande l'avis du Conseil des Professeurs qui
a fait pour terminer le règlement, celui-ci a été
accepté.

La séance est lancée.

Le Secrétaire
d'Henri Blane



ACADEMIE DE LAUSANNE

Faculté des Sciences,
Procès verbal de la séance du 16 janvier 1886

La séance est consacrée à examiner une réclama-
tion que M^r le prof. Brunner a adressée à
M^r le chef du Dép. de l'instruction publique
au sujet de la rédaction du programme
général de l'enseignement dans la faculté
des Sciences.

M^r le recteur rapporte sur l'histoire de cet
incident et annonce que M^r le chef du Dépar-
tement a terminé son enquête et pris une
décision définitive sur la question.

M^r le prof. Renovier donne des explications
sur ce qui s'est passé après la séance du
28 octobre 1885, d'où il résulte que l'inci-
dant a été causé par un malentendu sur-
venu entre lui et M^r le chef du Dép. dans
la conférence qu'ils ont eue au sujet de
ce programme. La faculté se déclare satis-
faite de ces explications.

En ce qui concerne spécialement le cours de toxicologie & l'indication facultatif pour la section médicale, la faculté déclare que M^r Renouvier n'a pas qu'à exécuter les décisions prises ~~parce que~~ dans la séance du 28 octobre.

La faculté regrette toutefois que les modifications apportées au programme n'aient pas été communiquées à M^r Brunner avant l'impression. Elle reconnaît de plus que si l'on voulait indiquer le cours de toxicologie comme facultatif pour la section médicale, il aurait fallu logiquement appliquer le même terme aux cours de météorologie & de géologie générale, qui eux aussi ne sont pas obligatoires d'après le règlement fédéral.

Le président

Prof. Bugnivis

Panc

Paper le réglement fédéral.

le président

Prof. Buguinot

Projet du mercredi 1886.

Présidence de M^r Bugnion président.

Le verbal de la dernière Séance est lu et adopté avec une modification dont il a été tenu compte.

Lecture est faite d'une lettre qui le fait exécuter. Le recteur est prié de faire la demande au département d'une indemnité pour M^r Rétier préparateur au Musée géologique qui pendant le Semestre d'été conduit les cours géologiques.

La demande de M^r Chuard qui décide d'ajouter son cours libre d'histoire de la chimie par un cours de chimie agricole également libre à la Faculté des Sciences est adoptée.

Il est décidé que de l'élaboration du programme des cours, le cours de M^r Laermann "Hygiène de l'enfance" comme les autres cours le sera tout placé à la fin du dit programme. A propos, le conseil décide aussi de mentionner en cours de les diverses années avec les mots facultatifs.

Puérin propose de changer le mode de faire admettre jusqu'à présent pour les examens écrits des bacheliers, et propose au Conseil d'admettre que de chaque fili il y ait deux sujets à la disposition du candidat.

M^{me} Dufour se range à l'opinion de M^r Renouir mais
à titre d'essai, car il aurait aimé voir 3 sujets
de chaque côté.

La proposition de M^r Renouir est acceptée.

M^r H. Desfossé. La nomination des membres du jury
fonctionnant pendant les examens du baccalauréat
est envoyée à l'en île?

Faute de science,
Séance du 2 Juin 1886

La faculté élit MM. Renvier, Ruttin
& H. Blane membres du jury pour les
examens de baccalaureat es sciences,
(sessions de juillet & d'octobre 1886)

Le Prés. donne lecture d'une Lettre de
M. Chavanne Burnat demandant que son
fils Emile soit dispensé, pour motif de
faute, de suivre la 2^e année de Gymnase
et admis comme élève régulier dans la
fac. J. &c. après avoir subi l'automne
prochain un examen partiel portant
sur les sciences & les mathématiques.

La faculté décide d'autoriser M. Emile
Chavanne à ne subir en automne qu'une
partie scientifique des examens de sortie
du Gymnase, quitte à faire plus tard un
examen complémentaire portant essen-

tiellement sur le français, l'allemand et l'his-
toire, mais avec dispense du latin, & du
grec (équivalent à la partie littéraire de
l'ex. de sortie de l'Ecole industrielle)
M. L. Chavanne devra entrer comme exter-
ne dans le fac. des sc. mais sera admis
comme élève régulier dès qu'il aura com-
plété sa examens de la matière indi-
quée.

La faculté admet comme élève régulier
dans la section des sciences médicales à dates
du 15^e octobre 1886 M^r J. J. Jeanneret
porteur d'un certificat de sortie du Gym-
nase de Neuchâtel, avec remplacement
du grec par l'italien ainsi que l'autor-
ise le règlement fédéral pour l'admission
aux examens prééminentiques. Le certificat
de M^r Jeanneret a été reconnu équivalent
à notre baccalaureat es lettres par M^r le
directeur Besançon, à cela près que la cos-
mographie ne figure pas parmi les branches
d'études (pour ne rien dire du grec)
le Grein. Ed Buguiron

Séance du Vendredi 23 juillet 1886.

Présidence de M^r Bagnon président.

Sont présents: M^r Schmetzler Brunner. Loewenthal, Ch.
Decfour, Henri Dufour, Hergen Amstein et Blattner
M^r Renerier, Haquet, Fuef le fonds école.

M^r le président lit une demande de M^r Blattner qui avise:
- urait que son fils peut entrer comme élève régulier dans la
Faculté des Sciences. Comme M^r Blattner fils n'a fait ni
son baccalauréat en lettres, ni son examen de l'abé de la
1^{re} année des sciences sup. au l'Ecole industrielle, le Conseil d'apres
de l'éducation décide que M^r Blattner ne pourra entrer comme
régulier que lorsqu'il aura passé devant une commission
d'examens un examen équivalent. M^r Blattner ~~est~~ ^{mais} a été
dispensé de passer un examen sur les branches pour lesquelles
il a obtenu des notes satisfaisantes pendant son séjour au
gymnase.

M^r Morax et Meunet dont promus bachelier en
sciences, tous les deux ayant obtenu ^{plusieurs} la moyenne de 6
pour les travaux écrits et pour leurs examens oraux.

A propos des examens pour le Baccalauréat, M^r le
président fait observer que ^{pour} certaines branches, la
géologie, la chimie par exemple, les candidats reçoivent plusieurs notes relatives aux cours généraux et
à des cours spéciaux; il lui semble que c'est accorder

s'élus d'importance à ces branched qu'a telle actue
la zoologie par exemple et demande au conseil S'il ne
serait pas préférable de condenser les diverses notes
obtenues par le candidat pour la photographie, la
géologie Suisse, la Thalégraphie en une Scèle.

Après une discussion à laquelle prennent part M^rs
Brenner Amstel et M^r Dufour M^r le président
est prié de mettre de nouveau la question à l'ordre
du jour pour une prochain réunion, celle-ci étant
très importante pour être tranchée immédiatement.

M^r le président pose ensuite au conseil, la question
de Savoie comment il compte procéder pour répondre
à la motion de M^r Tavel délatrice à l'opportunité
de la transformation de l'Académie en Université.

M^r Brenner propose que la question soit envoyée
et qu'on attende de voir ce que la commission des
Lys de Rumine aura décidé, il craint surtout que
le public ne soit effrayé trop vite en entendant parler de
ce changement de nom et il ~~s'opposait~~ préférant que l'on
S'occupât pour le moment de compléter les enquê-
ments divers qui se donnent dans notre Faculté.
M^r Henri Dufour est avec M^r le président d'accord
pour que l'on nomme Veane tenante une commission
chargée d'étudier ce projet de transformation, commission

qui devrait faire l'âche de voir en comprisant les règlements et programmes d'institution étrangiers si la ~~nom~~ ^{neutre} change-
ment de nom entraînerait telle ou telle modification, une
faculté complète de médecine par exemple.

M^r le président met aux voix la nomination d'une com-
mission, celle-ci est nommée ~~et~~ ^{composée} de

M^r Beumer, Torel, Henri Dufau. Sous la
présidence de M^r le président du conseil

M^r Blan^e ~~de~~ ^{propose} qu'il soit arrêté à chaque professeur
de la Faculté, par l'organe de la Commission, une demande
de déclarer que chacun devrait affirmer à propos de son
enseignement

Cette proposition est acceptée.

Scâne du Jeudi 9 Décembre 1886

Présidence de Mr Bugnion président

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté
M^r Schmitzler, Marquet, Ch. Dufour. Seul excusé.

M^r Renouvier demande pourquoi la promotion de M^r Curchod au baccalauréat ès sciences physiques et naturelles n'a pas eu lieu en Conseil, celle-ci n'ayant pas été corroborée. Le seul prétendant était tout d'abord compétent.

M^r le président répond que le candidat ayant eu des notes supérieures à celles de la moyenne, il n'a pas été nécessaire de corroborer le Conseil pour le seul objectif. La promotion de M^r Curchod a du reste été faite par la Commission Académique.

M^r le président demande au Conseil s'il n'y aurait pas lieu de régler l'examen d'admission dans la faculté des Sciences pour les jeunes gens qui n'ont pas passé l'examen par la faculté et qui ne possèdent par conséquent pas les diplômes leur permettant de passer de droit.

Après discussion à laquelle prennent part M^r Tard, Dufour, le conseil de ciel de garder le statut quo, la loi et les règlements académiques empêchant les modifications de toutes

pas le projet : L'admission à la faculté des Sciences
ne peut avoir lieu qu'après avoir fait et passé un
examen équivalent fait au baccalauréat en cette
façade l'examen de l'entrée de l'Ecole industrielle.
L'ordre du jour appelle la discussion ^{sur} du Baccalaureat
en Sciences Médicales ^{égal} à 20 le président
présente aussi un projet. Ce Baccalauréat serait
un nouveau grade qui serait institué à l'Académie
de Toulouse, grade que pourraient prendre les
élèves éternes de la Section médicale n'ayant
pas été admis comme réguliers.

Après une courte discussion, le Conseil ^{décide de}
l'admettre ^{comme} baccalauréat à une prochaine séance.

J. Henri Blanck

J. Blanck

Séance du Samedi 21 mai 1887. à 16 heures.

Présidence de Montreux Bugnion, président.
Sont présents M^{me} Farel, Renerier, Amstein, Loermannthal
Herzen, Schmetzler, Buttin et Blane. M^{me} Marquet défaillant.
Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M^{me} le président communique au conseil une demande
d'un étudiant de la faculté technique qui détiendrait obtenu
sa licence en mathématiques.

Cette demande suscite une discussion sur le maintien ou
l'abolition du grade de licence.

M^{me} Schmetzler et Renerier parlent en faveur du main-
tien du titre de licence et du diplôme, ce titre étant
mentionné dans le règlement académique comme
pouvant être obtenu à notre académie.

M^{me} Amstein ne voit pas la nécessité qu'il y a de main-
tenir ce titre, attendu que le programme de l'ancienne
licence correspond à peu près, aujourd'hui, au programme
du baccalauréat.

La majorité du conseil vote le maintien du grade licence
en mathématiques et que M^{me} Amstein d'aborder avec
les collèges de la Faculté technique un nouveau
programme d'examen pour l'obtention de ce grade
programme qui sera soumis au Conseil de la Faculté
à la réunion d'Octobre.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de baccalauréat en sciences médicales.

le^e le président explique au conseil que le Sénat ne s'était pas trouvé en nombre dans la Séance du 11 mai, et n'a pas voulu prendre de décision au sujet du projet, le Sénat a pris connaissance de celle que le projet de règlement concernant ce nouveau baccalauréat serait l'hagiographie et qu'un exemplaire de ce projet enverrait à chaque professeur avant la convocation de la prochaine Séance.

le^e le président donne entendue lecture du projet.

le^e Herzen appuie le projet. À cette question Y.A.S. il répond d'instinct que M. Herzen répond que oui. La Suisse possède quatre universités, une seule Genève possède cette institution qui n'oblige pas les étudiants à se préparer d'un seul coup, à préparer tout en un voyage scientifique pour acquérir le doctorat en médecine. D'où n'aboutit entière M. Herzen rien à offrir aux étudiants étrangers en autres qui n'ont pas pratiqué pour la filière, maloune nous les laisser passer sur les bâches aller à Genève. Le^e Herzen voit que nous pouvons les tenir en leur offrant la possibilité d'obtenir un papier, un grade académique, le baccalauréat en question.

le^e Blane regrette que l'accès ^{à l'accès} ne soit pas permis à

aux étudiants indigènes Veiller et veuvoir car c'est offert à nos étudiants en médecine en second chemin à accès plus facile pour arriver au doctorat en médecine. Certains étudiants peuvent ainsi arriver au bout en suivant complètement la procédure fédérale dont l'accès n'est possible qu'après avoir fait la facili commun. M^r Schmitzler dit qu'on ne peut pas instaurer ce grade que pour les étrangers, les indigènes réguliers aux externes devront aussi pouvoir en profiter.

M^r Blanc demande que ce grade soit institué comme la Faculté de droit & à instituer son baccalauréat étrangers seulement

M^r Herzen demande aussi que les indigènes puissent prendre ce grade. Il ne suit pas d'autre part le danger qu'a vu M^r Blanc, l'Etat, le Conseil de Santé d'ont résulte encore là pour refuser ou accorder la pratique de la médecine dans le canton à des étudiants qui n'auraient pas passé par la facili qui auraient peur d'en faire l'examen cantonal genevois.

M^r Blanc répond que c'est précisément pour empêcher d'éviter cette faute positive de l'Etat, du Conseil actuel qu'il est apposé à ce que ce grade nouveau puisse être accordé à des indigènes. Ce n'est pas au moment où peut-être notre Section de médecine va passer

Le conseil voter et de transformer en faculté quel faut entrer
dans cette ville de Paris

M^e Buttin appuie M^e Blane

M^e Hogen propose que le Conseil discute tout d'abord
sur la question de fond, de principe, puis quel discuter ensuite
le projet article par article. Est ce que le Conseil n'a pas au
moins pas intention de nouveau grade en question.

Cette proposition ^{est} mise aux voix par M^e le président.

Le conseil décide à l'unanimité d'instituer à l'Académie
un nouveau grade "Bacca^{la}ureat es Sciences Médicales".
^{le même} Amsterdam s'abstient en cette qualité de voter.
Le conseil passe à la discussion du projet de ce Bacca^{la}
ureat article par article

Le premier article est adopté par les membres présents

Le second article suscite une discussion

M^e Blane regrette encore une fois que ce grade puisse
être pris par des Suisses au Vaudois, en disant dans
le second article que ce grade est institué pour les étrangers
le Conseil ne ferait rien d'extraordinaire, il refait
que faire l'exemple donné par la faculté de droit

M^e Buttin croit aussi qu'il ne voudrait mieux qu'il n'y
met dans le second article "ce grade est institué excep-
tiellement pour les étrangers"

U^o Herzen n'est pas de et avis et trouve qu'il ne faut pas exclure les indigènes, car ceux d'entre eux qui le veulent pourront ainsi faire des examens qui leur permettront de s'assurer si ils sont prêts pour l'examen professionnel. U^o Blane demande s'il n'y aurait pas avantage pour à envoyer la discussion de ce projet ^{à la commission permanente} lorsque à ce que la loi générale ait été réunie. La commission entraînerait également à Berne prochainement, où cet objet. U^o Puel ne croit pas qu'on doive intercaler le mot "étranger" dans l'article 2 que le conseil décide, pour contre il propose qu'on y ajoute les deux phrases suivantes:

- 1° le titre académique ne remplace pas le professionnel.
- 2° le titre ne donne pas le droit de se présenter au professionnel.

U^o Amstelon: ne comprend pas la partie sur la valeur du tel titre puisqu'il ne donne pas le droit de se présenter à l'examen professionnel. Ce baccalauréat ou Sciences médicales n'est donc plus qu'un simple papier mort qui peut être en tout cas remplacé par la certification d'études que de l'Institut et qu'a toujours de l'Institut le Bureau de l'Académie. M^r Amstelon ajoute encore qu'en exigeant pas de latin dans l'examen d'admission, on prépare déjà pour les candidats.

ations d'examen au grade de doctorat en médecine Suisse n'a peut en vain été donné à Lausanne. Il est opposé à toute innovation pourraient rabaisser le niveau général des études c'est pourquoi il se déclare contre le projet.

16^e Le président déclare qu'il ne comprend pas les objections qui sont faites, si non que on ne veuille arrêter ou éteindre le développement de la Section médicale de l'Académie.

16^e Blane proteste contre les paroles qui viennent d'être prononcées.

16^e Facl répond à M' Amstelcoi que si des futurs bacheliers et Suisses médicaux se présentent au Doctorat et que celui-ci doit se faire avec du latin, il pourrait être établie une faculté translatoire à celle établie dans la confédération pour les candidats en médecine pendant les années 76-77.

16^e H. Laurentthal n'est pas partisan pour qu'on introduise dans l'article 2 le mot étranger au des mots essentiellement pour les étrangers comme le propose M^r Blane et L' Académie, la Section médicale auraient trop l'air de vouloir fabriquer des diplômes et ressembler alors à ces universités américaines qui rendent leurs doctorats mais dont les facultés sont tombées depuis.

16^e Renier appuie l'observation faite par M^r Laurentthal et se prononce aussi contre le mot "étranges"

Le président met aux voix l'article 2 avec l'amende :
- ment proposé par M^r Blane. Voix article 2 avec le mot
essentiellement pour les étrangers"

A la rotation, l'amendement ne fait que deux voix
Le président fait ensuite voter l'article 2 modifié
sur la proposition de M^r Farel.

Le titre académique ne remplace pas le professeur
Le titre ne donne pas l'acte de présentation à
l'examen professionnel.

Il est adopté à l'unanimité. M^r Blane s'abstient.
La lecture des autres articles du règlement ne vaut pas
au point de discussion.

Le projet est adopté.
Le programme de ~~la~~^{tierce} faculté des Sciences
est également adopté.

Henri Blane
Secrétaire

Séance du ? juillet 1888

Présidence de M^r Bugnion président.

M^r Gollegy a monna par lettre que son intention est de donner à la faculté un cours d'ethnographie par semaine sur la détermination des minéraux et des roches.

Le présent au Conseil est favorable.

M^r Paul attire l'attention des membres du Conseil sur le fait que les étudiants de la faculté des sciences ne se présentent qu'en très petit nombre pour examens semestriels, n'y venant il pas laïc de les autoriser à les faire façon qu'ils ne soient pas trop chargés pour leurs examens de baccalauréat?

Les professeurs présents s'engagent à rappeler aux étudiants que des séances d'examen leur sont offertes pour un certain nombre de cours à la fin de chaque semestre.

Le Conseil passe à l'élection du doyen honoraire.

M^r Charles Dufour est nommé président pour la période.

1887 - 1889.

M^r Blane est confirmé dans ses fonctions de Secrétaire. Sur la proposition de M^r M^r Dufour des honneurments sont votés au président sortant de chaque.

De Henri Blane

Secrétaire.

Séance du jeudi 16 février 1888.

Présidence de Monsieur Ch. Dufour, président
de procès verbal de la dernière séance est lu et adopté
avec une modification dont il a été tenu compte.
Monsieur le président donne lecture d'une lettre de
Monsieur le professeur Brulaz demandant une augmentation
d'heures pour son cours de chimie bactologique.
Monsieur le président donne encore lecture d'une lettre
de Monsieur le professeur Brunner qui en sa qualité
de directeur de l'Ecole de pharmacie proteste contre
déjà contre tout projet qui vise à priver la demande
du M^r Brulaz.

Le Conseil après discussion propose de consulter le conseil
de l'Ecole de pharmacie et le professeur de la section médi-
cale.

Le Secrétaire
Alphonse Blan

Séance du jeudi 3 Mai 1888.

La Faculté est convoquée pour délibérer sur la question
des étudiants de la section des Sciences naturelles qui
 demandent que les œuvres ci-dessous du baccalauréat
 ne portent pas sur le calcul infinitésimal.
 En considérant les perturbations que la mort de M^r
 Marquet a entraînées pour cette année dans l'ensei-
 gnement des Mathématiques, et après avoir en con-
 naissance par une communication de son Directeur
 du Service administratif de M^r le prof. Amstein demandé
 à ce sujet, le Conseil de la Faculté écrit au pré-
 fet au nom de la Commission Académique pour
 que cette année, dans les examens écrits de baccala-
 uorat, on laisse abhacéter le calcul infinitésimal.
 Il est bien entendu que cette décision est prise
 pour cette année seulement et que l'on le lèvera d'une
 manière complète les années qui l'on jugera bon de
 prouver à l'avenir sur ce sujet.

Séance tenue sous la présidence de M^r Ch Dufau
président

191. 1928

Séance du 31 Mai 1888.

Mme le Professeur Genet, Blan & Marc Dufour pour excuser leur absence.

Il est décidé qu'à Juillet prochain
pour le examen des bachelairs et les
épreuves écrits procéderont les épreuves
orales.

On décide que Mme le Professeur
H. Dufour, Briez & Ch. Dufour
pour présider les examens par écrit.
désigné

La Faculté technique demande qu'il
soit donné de l'enseignement de géométrie descriptive
aux élèves de l'année dernière de la division
des Sciences Naturelles, pour que, au
but d'une année les élèves de cette
division possèdent les connaissances
nécessaires pour entrer dans la faculté

technique. Cette proposition est adoptée par conséquent. Il sera demandé que le professeur nommé en remplacement de Mr Marguerat ait : donner une ^{leçon} à Gironde le dimanche prochain ; afin qu'il bute d'ici au mois de septembre qui suivra à cours ci-dessus fait le programme n'échappe pas entièrement à la Faculté technique.

M. le Professeur Bugnion proposera d'abord d'étudier la création d'épicerie canette que le étudiants feront signer par le Professeur. Le fin du semestre pour constater quels ont suivi leur cours. Il sera fait un rapport sur ces sigles à la Commission académique, afin qu'elle voie si il y a lieu d'adopter cette mesure d'une manière générale et par toute la faculté.

L. S. (signe) au lever.

Séance du Samedi 1^{er} décembre 1888.

Séance du Samedi 1^{er} décembre 1888

Puissance de M^e Ch. Dufau présent.

Tous présent M^e H Dufau. Bélay Schmelzle Amstein. Batti et Blaue. M^e Adrin Herzen Bugnion Brunner Marc Dufau se sont excusés.

M^e Le Pu'tienek donne lecture d'une petition des élèves de 2^{me} année section mathématique de la Faculté qui demandent qu'on veuille bien leur remplacer comme examens la géodésie par la géométrie analytique puisqu'ils font encore un examen d'astronomie ainsi que la chimie inorganique la minéralogie par la chimie inorganique.

M^e H Dufau donne quelques renseignements à ce sujet sur l'origine de cette petition et concourt à ce que le Conseil accorde ce que les signataires demandent.

M^e Schmelzle croit la première question relative à la géodésie et géométrie analytique est née de peur que les professeurs intéressés fassent d'accord pour faire ce changement.

M^e Rosenerie explique que si le cours de minéralogie a été introduit dans la 2^{me} année Sciences mathématiques c'est surtout à cause de la cristallographie.

M^e Bélay demande, puisqu'il s'agit de modifier le règlement de la Faculté que le Conseil approuve la petition et s'adresse au Département.

Cette proposition mise aux voix est approuvée.

M^r H Dufour fait la proposition que le conseil
demande au Département de faire l'article 6 de
l'ordre du jour de la Faculté et d'ajouter à l'article 7

Séance du Mercredi 19 décembre. 88.

Présidence de M^r Ch. Dufaure président
M^l'apostolat lit une lettre de M^r de Ribeaucourt
qui demande qu'on veuille bien lui communiquer le
programme de la licence de Sciences Naturelles.

Le conseil souhaite qu'on réponde à M^r de Ribeaucourt qu'il peut passer l'license à Lausanne en
ayant fait de l'examen dans un qu'il aura à faire un
examen sur une branche Spéciale.

M^rs H. Dufaure, Renerier et Amstein sont
nommés membres d'une commission chargée de tenir
au courant et d'étudier ce qui se fait ailleurs quant
aux exigences demandées par l'obligation de faire
grande.

Faculté de Sciences de l'Académie des
Sciences

Siège de la Mai 1889.

Présidence de M. Ch. Dufour Président.

Sur proposition de M. M. Ch. Dufour, Théophile
Dufour, Amstain, Odin, Herzog, Bréda,
Ferd. Buttin, Félix Brunner et
Chicard.

M. M. Blanc, Renoux et Bignier
faisent excuse leur absence.

M. le Directeur communique une lettre
de Mr Sambuc dont le fils qui a obtenu
un certificat de matricule à l'Ecole industrielle
désire entrer actuellement dans la Faculté
de Sciences. Il demande dispensation faire l'
examen du 1^{er} Semestre exceptionnellement
après ceux du dernier. C'est à dire en
Automne. La Faculté accorde un avis
favorable à cette demande.

Mr Sambuc demande aussi que
son fils soit dispensé de la finance qu'il
aurait à payer. La Faculté donne aussi
un avis favorable à cette 2^e demande.

Mr Théophile Dufour propose que

les élèves du Gymnase ne seraient admis, comme élèves de la Faculté des Sciences, que s'ils eussent au moins 6 pour le examen de Mathématiques; mais que, en revanche, on leur permettrait de l'examen de Gréc. A l'Unanimité, la Faculté des Sciences adopta pour cette propriété la rédaction suivante:

"Les étudiants du Gymnase ne pourront être admis dans la Faculté des Sciences que s'ils eurent obtenu au moins 6 pour leur examen de Mathématiques.

M^r Diefenbach, entame, demande d'être autorisé considéré comme élève régulier. En consilié avec les personnes suivantes M^r Diefenbach, la Faculté des Sciences pr'aîné pour le rejet de cette propriété.

La séance est finie.

Séance du 29 mai 1889.

Présidence de Monsieur Ch. Desfauz président.

Sont présents: Mr Bignon. A. Desfauz. Renonier-Blin
Blanc — Mrs Pool. Chastellain et Chauv font
excuser leur absence.

Monsieur le Président lit une lettre des étudiants
de 2^eme année faculté des Sciences, section Sciences
naturelles qui demandent à être dispensés de l'examen
soit de mathématiques aux épreuves de Baccala-
ureat. Ils invoquant pour cette dispense le
fait que l'enseignement des mathématiques n'a
pas été complet à la mort de Monsieur Marquet.

Après une courte discussion le conseil adopte
l'avis de suspendre l'examen soit en mathé-
matiques pour la baccalauréat de 1889.

M. le Recteur sonne lecture d'une demande qui
lui a été adressée par Monsieur Hoffmann régul
à l'endroit qui détiendrait l'acte admis dans
l'examen à la Faculté des Sciences, et à être exonéré
de la finance Polaire. 3^e prouesse faire l'acte toutefois
le curriculum Vitae de Monsieur Hoffmann en gage
Monsieur le Recteur se prononce favorablement
pour la faire demander au candidat et le
conseil après une courte discussion adopte cette mani-

de mis. Un peauvi favorable sera envoyé au dépen-
timent.

Monsieur le Procureur annonce que Monsieur Garnat
a été chargé de donner à la Faculté des Sciences
un cours de Botanique ^{syndicaliste} de Lhéra jusqu'à la fin du
Semestre

Séance du 29 juin 1889

Présidence de Monsieur Ch. Dufour président.

Sur présent Mr^e Tinel Edin Buguin Hogen Penerie H Dufour
Bunner Farah Blane

L'ordre du jour appelle la nomination du Secrétaire.

Monsieur Tinel est nommé président du Comité par M^r Edin
Monsieur Bunner en obtint deux M^r Amstel et Hogen
chaque un.

Monsieur Blane donnant sa démission de Secrétaire, Monsieur
Edin est nommé pour remplir ses fonctions à l'unanimité
du Comité.

Mrs Buguin Bunner Edin sont chargés de la
surveillance des travaux écrits au Faculté laïque.

Le comité décide que le vendredi à 5 heures l'amus
d'addition sera échappé, sur ces premières épreuves.

Monsieur Lefebvre donne lecture de deux lettres de
Mr Piquet et de Villeneuve étudiants de la Faculté
des Sciences qui débrouillent la physique, de la partie ~~partie~~
en ~~la~~ ^{l'autre} les éléments de chimie organique et de
physique générale, le second de l'épreuve ~~partie~~ à
la même époque. Les éléments de chimie organique
et inorganique.

Après discussion à laquelle prennent part Mrs
Tinel Dufour Penerie l'autorisation délivrée

est accordée à Mr Poquet ch. de Vallon avec enco-
rageement offert au examens en élé.

Montrein le président donne une lecture de deux
lettres de Mr E. Wisniowski et G. Abramowshi
tous deux étudiants de Genève qui demandent à
peu près dans l'examen de Bacalauréat et boursier
en élément partiel, au examen étant suspendu
à Genève.

Après une discussion à laquelle prennent part
Mr Hergen Panneur Brummer. Le président fait
son préférant de répondre à ces deux questions qu'il
peut être admis à faire l'examen complet en
fournissant les pièces nécessaires, les examens boursiers
bien que annulés ne pouvant être fait que par
des élèves ayant suivi les cours à l'Académie
de Genève.

Le 15 février 1890

Le President de la Faculté des sciences,
Vu la lettre de M. Eugène Pittard de
Genève, datée du 4 février 1890, dans laquelle
celui-ci demande à pouvoir être admis
à obtenir un grade dans la Faculté des sciences,
vu le curriculum vitae et les certificats
jooints à la dite lettre,
vu l'article 6 du règlement de la Faculté
des sciences du 1^{er} avril 1885,
vu les cas antérieurs,
ayant ouï l'opinion de quelques-uns de ses
collègues,
peuvaise favorablement auprès de la
Commission académique relativement à
la question de savoir si M. Pittard
peut être admis à subir l'examen
qui devrait à tenir de l'article 6 précité
le droit d'être admis à faire d'obtenir
régriller dans la Faculté des sciences.

Le Secrétaire de la Faculté des sciences
A. Allier

Le 10 Août

Séance de Comité de faculté

Présidence de M. H. Dupont

Dissertation des élèves-préposés à tirer sur l'Université
Le 11 Août

Séance de Comité de faculté

Présidence de M. H. Dupont

Communication de la Dissertation des élèves-préposés à tirer sur l'Université

Les documents proposés par la faculté devant servir
au Recteur et au Sénat.

Séance du SamEDI 14 juIN 1890.

Présidence. M^e Farel président.

Loubé présent. M^e Renouvin. Emilein. Th. Dufau. Laconche. Comteau. H. Dufau. Palaz. Buylaz. Blane.

Le but de la réunion du Conseil est l'élaboration du programme des cours pour la Session d'hiver, programme qui est élaboré par M^e le Recteur.

Après une courte discussion sur la justification d'une heure supplémentaire dans les circonstances actuelles (confirmation des professeurs pour octobre 90) le conseil donne la composition de M^e Renouvin décide d'élaborer le programme sans que les professeurs soient nommés.

M^e Guérin directeur propose au Conseil 2 heures de géologie en position sur 2^{me} année, 1 heure n'étant pas suffisante. Cette augmentation est appuyée par M^e Laconche. M^e Renouvin demande 3 heures de géologie, le cours étant suivi par les technicien. cette augmentation ne peut être décidée par le conseil que lorsqu'elle aura été discutée en conseil technique.

M^e Buylaz argumente que 2 heures de chimie biologique pendant l'été sont insuffisantes pour les étudiants de la faculté de médecine, il y aurait lieu d'augmenter le nombre d'heures pour cet enseignement.

Le programme des cours de l'enseignement supérieur est établi dans la sédation d'années, les cours seront ennumérés les uns à la suite des autres.

Competence est donnée à M. le président ~~pour~~ pour le programme régler cette question du programme avec les directeurs des diverses sections.

Le Conseil nomme M. Pirel, Ch. Dufour et Blang pour la surveillance des travaux écrits au barcalancier et leurs.

Séance du 20 juillet

Présidence de M. Pirel président
Le Procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sont excusés : M. M. Dapples et C. Dupuis
Proche du jour : Règlement universitaire
Il est décidé que la discussion ne portera que sur les articles concernant directement la faculté des Sciences.

Après discussion, l'art. 6 est maintenu tel qu'il est au projet.

L'art. 4^e commencerait comme suit.
Chaque faculté nomme à la même époque son doyen (qui entendu même époque que la nomination du recteur)

S'ent en outre entendu que pour cette
année le renouvellement du Bureau aura
lieu au commencement du Semestre prochain.

Après une longue discussion, il est
décidé que le dernier alinéa de l'art.
56 sera rédigé comme suit : Il est
fait exception pour les Directeurs de
Section et de laboratoire dans les prévisions
d'administration intérieure de leur
district.

A l'art. 70, m'an sera remplacé par
m. Lemire ; endozen par M. doyen

Le titre de l'art. 78 sera le suivant :
Assistants. - Chef des travaux graphiques.
Préparateurs. - Cides et gars des laboratoires.

Une longue discussion s'engage au
sujet des concours ; M. Amstel est
en particulier rappelé qu'ils soient
rendus plus difficiles par la publicité
qui leur sera donnée ; car ils ne sont
~~pas~~ pas brisés .

L'art. 702 sera
rédigé comme suit : Les sujets proposés
devront présenter des difficultés sans être
proportionnées aux exigences de

L'enseignement universitaire.

Sur la proposition de M. Brugnon, le droit de graduation pour le doctorat sera porté de 2 ans à 3 ans.

Les amendements proposés par la Faculté ainsi qu'une quelgue modification de détail seront soumis à la Commission et au Sénat académique.

Il est convenu dès à présent que les programmes des 3 directions de la faculté seront réunis en un seul.

Le Secrétaire
M. Sacombe